

DELIBERATION

N° 2022 - 81

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 8 décembre 2022

Modification des tarifs du prêt sur gage

LE CONSEIL,

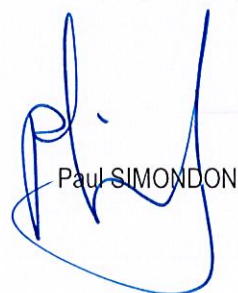
- Vu le Code Monétaire et financier notamment ses articles L.514-2 et suivants et D 514-21 et suivants ;
- Vu la délibération n°2021-82 en date du 7 décembre 2021 relative à la hausse du ratio montant prêt/estimation du gage, modification des tranches et baisse des taux du prêt sur gage ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article premier : Approuve les tarifs suivants des prêts sur gage à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Prêts (€)	Taux d'intérêt annuel	Droit de garde annuel	TAEG
Inférieurs ou égaux à 500 €	4,25 %	exonération	4,25 %
Supérieurs à 500 € et inférieurs ou égaux à 6 000 €	8,90 %	1,00 %	9,90 %
Supérieurs à 6 000 €	4,30 %	1,00 %	5,30 %

Le Vice-président,


Paul SIMONDON

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 10/12/2022

Publié le



ID : 075-267500007-20221208-81_COS081222-DE

CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS
55, rue des Francs-Bourgeois



75004 PARIS

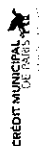
Crédit municipal de Paris

BUDGET DE L'EXERCICE 2023

BUDGET PRIMITIF

Charges	Réalisé 2021	BP 2022	BP 2023	Produits	Réalisé 2021	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	25 602 999,22	25 142 710,00	42 029 856,00	Fonctionnement	29 230 960,85	26 541 960,00	43 294 753,00
02 : Dépenses imprévues	0,00	1 000 000,00	0,00	69 : Impôts sur les bénéfices	0,00	0,00	0,00
60 : Achats	158 398,87	239 450,00	90 000,00	70 : Produits des opérations de prêts	15 351 931,45	15 129 980,00	16 568 084,00
61 : Frais de personnel	8 662 254,59	9 625 731,00	10 112 590,00	71 : Subventions	217 916,97	258 000,00	269 600,00
62 : Impôts et taxes	1 139 033,20	1 206 545,00	1 248 630,00	73 : Charges récupérées (liées opérations bancaires)	5 087 719,67	4 761 616,00	4 900 159,00
63 : Travaux, fournisseurs et services extérieurs	4 898 519,12	4 958 145,00	4 718 942,00	76 : Produits accessoires	2 599 560,55	2 639 994,00	2 819 617,00
64 : Transports et déplacements	3 273,97	25 000,00	18 200,00	77 : Produits financiers	2 698 016,10	3 265 370,00	18 020 293,00
65 : Opérations sociales	847 074,95	402 537,00	369 500,00	78 : Reprises sur amortissements et provisions	3 083 032,64	487 000,00	717 000,00
66 : Frais divers de gestion	674 353,83	739 356,00	667 281,00	87 : Pertes et profits	192 783,47	0,00	0,00
67 : Frais financiers	1 197 460,45	1 787 834,00	19 676 261,00				
68 : Dotation aux amortissements et aux provisions	5 853 412,69	3 446 862,00	3 916 477,00				
69 : Impôts sur les bénéfices	1 905 676,38	1 435 060,00	1 102 507,00				
87 : Pertes et profits	263 541,17	276 230,00	109 468,00				
TOTAL DES DEPENSES DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL (1)	25 602 999,22	25 142 710,00	42 029 856,00	TOTAL DES RECETTES DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL (2)	29 230 960,85	26 541 960,00	43 294 753,00
RESULTAT PREVISIONNEL : Bénéfice (3) = (2) - (1)	3 627 961,63	1 399 250,00	1 264 897,00				
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL (1) + (3) = (2) + (4)	29 230 960,85	26 541 960,00	43 294 753,00	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL (1) + (3) = (2) + (4)	29 230 960,85	26 541 960,00	43 294 753,00

CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS
55, rue des Francs-Bourgeois



75004 PARIS
Crédit municipal de Paris

Date édition : 02/12/2022

TABEAU DE FINANCEMENT ABREGE

Emplois	Réalisé 2021	BP 2022	BP 2023	Ressources	Réalisé 2021	BP 2022	BP 2023
Insuffisance d'autofinancement	0,00	0,00	0,00	Capacité d'autofinancement	6 398 341,68	4 209 112,00	4 964 374,00
Investissement	5 301 073,33	12 112 600,00	126 453 071,00	Investissement	490 126,24	6 405 000,00	112 205 000,00
10 : Dotation	0,00	0,00	0,00	10 : Dotation	486 826,24	400 000,00	700 000,00
15 : Provisions Passif	1 851 585,00	0,00	0,00	11 : Réserves	0,00	0,00	0,00
16 : Emprunts P/ Investissements	0,00	0,00	10 000 000,00	15 : Provisions	1 700,00	0,00	0,00
20 : Immobilisations incorporelles	118 976,97	260 000,00	165 000,00	16 : Emprunts pour investissements	0,00	6 000 000,00	111 500 000,00
21 : Immobilisations corporelles	2 096 135,15	2 355 000,00	3 396 600,00	23 : Amortissements des immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
23 : Immobilisations en cours	1 144 557,22	2 900 000,00	2 101 759,00	26 : titres de participation	0,00	0,00	0,00
26 : Titres de participation et de filiales	34 486,12	33 100,00	226 215,00	27 : dépôts et cautionnements	1 600,00	5 000,00	5 000,00
27 : Dépôts et cautionnements	55 332,87	6 564 500,00	110 563 497,00				
TOTAL DES EMPLOIS DÉCAISSABLES (5)	5 301 073,33	12 112 600,00	126 453 071,00	TOTAL DES RESSOURCES ENCAISSABLES (6)	6 888 467,92	10 614 112,00	117 169 374,00
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT (7) = (6) - (5)	1 587 394,59			PRELEVEMENT AU FONDS DE ROULEMENT (8) = (5) - (6)		1 498 488,00	9 283 697,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

SLO

ID : 075-267500007-20221208-82_COS081222-DE

COMPTE DE RESULTAT

N° des postes	Chg Doc	Charges	Réalisé 2021	BP 2022	BP 2023	N° des postes	Pét. Éne	Produits	Réalisé 2021	BP 2022	BP 2023
02	X	Dépenses imprévues	0,00	1 000 000,00	0,00	69		Impôts sur les bénéfices	0,00	0,00	0,00
		Dépenses Imprévues	0,00	1 000 000,00	0,00	69200	X	Produits - fiscalisation des Bonis	0,00	0,00	0,00
60		Achats	158 398,87	239 450,00	90 000,00	70		Produits des opérations de prêts	15 351 931,45	15 129 980,00	16 568 084,00
602100	X	Fournitures de bureau	16 695,44	0,00	0,00	700000	X	Intérêts et droits sur gages corporels	12 157 363,77	12 317 957,00	13 497 302,00
602200	X	Produits alimentaires	95 662,41	90 000,00	90 000,00	700010	X	Intérêts sur vente de gages	717 701,85	630 868,00	796 804,00
602300	X	Fournitures informatiques	8 047,92	0,00	0,00	702000	X	Intérêts sur prêts aux fonctionnaires et	0,00	0,00	0,00
602400	X	Carburant	258,51	0,00	0,00	703000	X	Frais de dossier sur prêts	0,00	0,00	0,00
602500	X	Fournitures d'ateliers	11 036,13	0,00	0,00	705100	X	Intérêts de retard des prêts contentieux	0,00	0,00	0,00
602600	X	Fournitures d'entretiens	2 977,25	0,00	0,00	705200	X	Pénalités de retard des prêts contentieux	892 186,29	834 531,00	872 491,00
602800	X	Fournitures	23 721,21	149 450,00	0,00	705210	X	Pénalités de retard -vente	360 292,86	317 595,00	352 339,00
						707100	X	Droits sur adjudications	1 224 386,68	1 029 029,00	1 049 148,00
61		Frais de personnel	8 662 254,59	9 625 731,00	10 112 590,00	71		Subventions	217 916,97	258 000,00	269 600,00
612000	X	Rémunération du personnel	6 056 072,83	6 702 044,00	7 084 126,00	711000	X	Autres subventions	202 916,97	247 000,00	269 600,00
617100	X	U.R.S.S.A.F.	1 447 524,37	1 613 411,00	1 701 622,00	711100	X	Autres aides	15 000,00	11 000,00	0,00
617200	X	C.N.R.A.C.L.	400 299,07	558 340,00	560 286,00						
617210	X	R.A.F.P.	18 205,82	20 627,00	21 220,00						
617220	X	A.T.I.A.C.L.	7 157,23	8 132,00	8 353,00						
617230	X	C.N.R.A.C.L., PAT RETIRO	0,00	0,00	0,00						
617300	X	I.R.C.A.N.T.F.C.	173 007,44	189 846,00	205 431,00						
617400	X	Mutuelle Santé	0,00	0,00	0,00						
617401	X	Prévoyance Maintien de Salaire	0,00	0,00	0,00						
617500	X	Pension Civile Personnel Détaché	117 645,63	133 041,00	133 486,00						
618100	X	Cotisation A.S.S.E.D.I.C. Pôle Emploi	0,00	0,00	0,00						
618200	X	Fonds de solidarité et 1% primes	0,00	0,00	0,00						
618300	X	Autres charges sociales	21 055,08	1 500,00	1 500,00						
619000	X	Autres frais de personnel	12 107,71	24 000,00	32 100,00						
619110	X	Frais de formation professionnelle	200 876,13	210 000,00	220 000,00						
619120	X	Participation Ecole Apprentissage	44 427,60	75 000,00	70 000,00						
619200	X	Indemnités de licenciement	0,00	0,00	0,00						
619220	X	Rémunération-Suivi personnel CMP-Banque	0,00	0,00	0,00						
619300	X	Cheques Restaurant	12 004,26	16 000,00	0,00						
619400	X	Remboursement RATP	47 880,20	53 790,00	56 866,00						

COMPTE DE RESULTAT

N° des postes	Chg Dec	Charges	Réalisé 2021	BP 2022	BP 2023	N° des postes	Pd Enc	Produits	Réalisé 2021	BP 2022	BP 2023
619600	X	Centre d'Actions Sociales	0,00	0,00	0,00						
619700	X	Frais d'habillement du Personnel	13 991,22	20 000,00	17 600,00						
619800	X	CNP	0,00	0,00	0,00						
619900	X	proxima	0,00	0,00	0,00						
62		Impôts et taxes	1 139 033,20	1 206 545,00	1 248 630,00	73		Charges récupérées (liées opérations)	5 087 719,67	4 761 616,00	4 900 159,00
620000	X	Contribution Economique Territoriale	17 243,00	25 000,00	17 000,00	731000	X	Recouvrement de prestations sur prêts sur	1 716 751,27	1 737 839,00	1 678 854,00
620100	X	Taxe sur les salaires	605 315,00	695 769,00	734 716,00	731010	X	Droits de Garde - vente	97 865,29	85 401,00	95 705,00
620300	X	Taxe d'apprentissage	33 627,50	35 000,00	0,00	731020	X	Droits de garde l'expertises	1 989,00	1 200,00	1 832,00
620800	X	Versement de transport	0,00	0,00	0,00	731100	X	Recouvrement de prestations sur ventes de	2 542 762,91	2 143 812,00	2 135 725,00
624000	X	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00	0,00	731200	X	Recouvrement de prestations sur CCART	552 394,47	642 838,00	576 241,00
624400	X	Vignette auto	0,00	0,00	0,00	731250	X	Pénalités de retard CCART	0,00	0,00	0,00
629100	X	Taxe sur véhicules de société	0,00	0,00	0,00	731300	X	Brochures et publications	0,00	0,00	0,00
629200	X	Contribution des institutions financières	243 792,33	218 276,00	0,00	731400	X	Frais préparation vente	137 070,04	100 679,00	174 281,00
629800	X	Taxe sur la valeur ajoutée	0,00	0,00	0,00	731500	X	Frais de poinçon de garantie	0,00	0,00	0,00
629900	X	Autres impôts	40 942,37	232 300,00	249 500,00	731600	X	Entrée Galerie	0,00	0,00	0,00
629910	X	Droit de garantie	0,00	0,00	0,00	736000	X	Recouvrement de frais d'affranchissement	880,60	0,00	389,00
629920	X	Taxes foncières	42 081,00	0,00	0,00	738000	X	Recouvrement de frais de poursuites	230,76	0,00	132,00
629930	X	Taxes sur les bureaux	144 904,00	0,00	0,00	739000	X	Autres charges récupérées	0,00	0,00	0,00
629940	X	CNS	11 128,00	0,00	0,00	739100	X	Récupération de frais de garantie	0,01	0,00	0,00
629950	X	Condamnations pécuniaires	0,00	0,00	0,00	739200	X	Assurances CCART	37 775,32	49 847,00	187 000,00
						739900	X	Autres charges récupérables liés aux	0,00	0,00	0,00
63		Travaux, fournisseurs et services	4 898 519,12	4 958 145,00	4 718 942,00	76		Produits accessoires	2 599 560,55	2 639 994,00	2 819 600,00
630000	X	Locations	18 752,58	28 300,00	16 586,00	763000	X	Locations d'immuables	2 238 182,44	2 231 722,00	2 401 000,00
630100	X	Location de véhicules	6 873,96	0,00	0,00	763100	X	Location CMP-Banque	0,00	0,00	0,00
631000	X	Maintenance et réparation	324 629,15	1 524 740,00	1 261 151,00	765000	X	Locations diverses	0,00	0,00	0,00
631100	X	Réparation des matériels	7 909,39	0,00	0,00	769300	X	Autres charges récupérables (liées à des frais	79 209,96	89 000,00	115 800,00
631200	X	Entretien et Petits Travaux Batiments	0,00	0,00	0,00	769350	X	Récupération Charges Locatives	265 135,97	267 139,00	286 200,00
631300	X	Ménage	0,00	0,00	0,00	769400	X	AUTRES CHARGES	0,00	0,00	0,00
631400	X	Interventions diverses	38 516,67	0,00	0,00	769500	X	Autres Charges récupérées-Personnel	0,00	0,00	0,00
631500	X	Entretien du téléphone	5 520,00	0,00	0,00	769800	X	Autres charges récupérables-CMP-Banque	0,00	0,00	0,00
631600	X	Entretien Sécurité	124 538,34	0,00	0,00	769810	X	Charges Personnels Récupérés	0,00	0,00	0,00
631700	X	Entretien des photocopieuses	25 049,33	0,00	0,00	769900	X	Autres charges récup	0,00	0,00	0,00
631800	X	Entretien de l'informatique	1 096 326,77	0,00	0,00	769901	X	Récupération téléphonique	4 379,91	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

ID : 075-267500007-20221208-82_COS081222-DE

Date édition : 02/12/2022

CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS
55, rue des Francs-Bourgeois



75004 PARIS

Crédit municipal de Paris

COMPTE DE RESULTAT

N° des postes	Chg Dec	Charges	Réalisé 2021	BP 2022	BP 2023	N° des postes	Pdt fin	Produits	Réalisé 2021	BP 2022	BP 2023
640000	X	Transport du personnel	0,00	0,00	0,00	770029	X	Boni de TUP	0,00	0,00	0,00
641000	X	Voyages et déplacements	2 913,13	20 000,00	15 200,00	770100	X	Intérêts - titres de placement	0,00	0,00	211 900,00
642000	X	Transports de fonds	231,60	3 000,00	3 000,00	770110	X	Intérêts Neu CIP	2 255 765,85	1 788 895,00	15 129 944,00
644000	X	Transports de gages	0,00	0,00	0,00	770129	X	Intérêts FCT	20 769,71	2 396,00	33 240,00
647000	X	Frais et transports administratifs	129,24	2 000,00	0,00	770130	X	Intérêts Neu MTN ACQUIS	0,00	0,00	65 000,00
						770200	X	Étallement primes - titres de placement	0,00	0,00	0,00
						770210	X	Intérêts RO	0,00	0,00	1 804 709,00
						770400	X	Plus values sur titres de placements et	0,00	0,00	0,00
						770500	X	Revenus des titres de participation	0,00	0,00	0,00
						771000	X	Intérêts-prêt blanc au jour le jour	0,00	0,00	0,00
						771110	X	Intérêts-prêt blanc à terme banques inscrites	0,00	0,00	0,00
						771130	X	Intérêts-prêt blanc à terme sociétés	0,00	0,00	0,00
						773000	X	Intérêts des fonds placés au Trésor	0,00	0,00	0,00
						773100	X	Intérêts des dépôts à terme	291 842,82	539 657,00	0,00
						773101	X	ICNF des CAT Autres Fis	0,00	0,00	0,00
						773200	X	Intérêts sur compte ordinaire	3 118,59	0,00	0,00
						773300	X	Intérêts Livrets d'Épargne	126 521,13	158 922,00	0,00
						773400	X	Bon de caisse - Bon d'épargne	0,00	0,00	0,00
						779100	X	Commissions des opérations sur titres	0,00	0,00	0,00
						779200	X	Commissions sur opérations de trésorerie	0,00	0,00	0,00
						779401	X	Produits divers sur opération sur titre SWAP	0,00	125 000,00	125 000,00
						779403	X	Produits sur instruments financiers à terme	0,00	500 000,00	500 000,00
						779500	X	Produits sur engagements de financement en	0,00	0,00	0,00
						779600	X	Gain de Change	0,00	500,00	500,00
						779900	X	Produits financiers divers	0,00	150 000,00	150 000,00
						779909	X	Intérêts-prêts CMP-Banque	0,00	0,00	0,00
						779910	X	Intérêts Prêts Subordonnés	0,00	0,00	0,00
						779950	X	Produit cession immo	0,00	0,00	0,00
65		Opérations sociales	847 074,95	402 537,00	369 500,00	78		Reprises sur amortissements et	3 083 032,64	487 000,00	717 000,00
650000	X	Dégagements gratuits	375 272,96	0,00	0,00	781000		Reprises sur amortissements des	0,00	0,00	0,00
651000	X	Cotisation Aide Sociale	60 179,64	77 000,00	90 000,00	784000		Reprises des provisions sur immobilisations	0,00	0,00	0,00
651100	X	BONIFICATION INTERETS	7 994,22	7 000,00	1 500,00	785100		Reprises des provisions utilisées pour	207 870,41	70 000,00	100 000,00
652000	X	Subventions versées	312 648,14	318 537,00	278 000,00	785110		Reprises des provisions non utilisées pour	1 691 800,61	117 000,00	117 000,00
652100	X	Subventions exceptionnelles	90 979,99	0,00	0,00	785400		Reprise Provisions Congés à Payer	0,00	0,00	0,00

SLOW

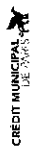
ID : 075-267500007-20221208-82 COS081222-DE

COMPTES DE RESULTAT

N° des postes	Chg Dec	Charges	Réalisé 2021	BP 2022	BP 2023	N° des postes	Pét line	Produits	Réalisé 2021	BP 2022	BP 2023
674000	X	Intérêts des avances affectées	0,00	0,00	0,00						
674100	X	Intérêts des autres avances	0,00	0,00	0,00						
674900	X	Autres pertes exceptionnelles	0,00	0,00	0,00						
675000	X	Intérêts des emprunts pour investissement -	0,00	0,00	0,00						
676000	X	Intérêts des emprunts au jour le jour -	0,00	0,00	0,00						
676100	X	Intérêts des emprunts blancs à terme	0,00	0,00	0,00						
676400	X	Intérêts des valeurs données en pension au	0,00	0,00	0,00						
676500	X	Intérêts des valeurs données en pension à	0,00	0,00	0,00						
676810	X	Frais d'émission d'emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00						
677000	X	Intérêts compte ordinaire organisme	908,49	1 000,00	1 000,00						
677100	X	Intérêts des comptes de dépôts - R.D.F. et	13 178,57	30 230,00	0,00						
677200	X	Intérêts des comptes de dépôts - Trésor	0,00	0,00	0,00						
678000	X	Intérêts des comptes de dépôts - Trésor	0,00	0,00	0,00						
679201	X	Intérêts Neu MTN-Banques inscrites	329 513,88	329 514,00	0,00						
679202	X	Intérêts CDN clientèle non financière	0,00	0,00	316 875,00						
679203	X	Intérêts CDN FCP	0,00	0,00	0,00						
679204	X	Intérêts BMTN-FCP	0,00	0,00	0,00						
679205	X	Intérêts Neu CP-Banques inscrites	0,00	0,00	15 867 445,00						
679206	X	Intérêts Neu CP précomptés	0,00	0,00	0,00						
679300	X	Commissions sur opérations de trésorerie	0,00	54 790,00	75 244,00						
679301	X	Commissions sur comptes ordinaires	0,00	0,00	0,00						
679302	X	Frais de courtage	56 880,96	0,00	0,00						
679401	X	Charges diverses sur opération sur titre	0,00	125 000,00	125 000,00						
679402	X	Pertes sur rendement effectif obligations	0,00	10 000,00	0,00						
679403	X	Charges sur instruments financiers à terme	0,00	500 000,00	500 000,00						
679420	X	Commissions sur moyens de paiement	41 261,64	42 000,00	57 555,00						
679421	X	Commissions sur NeuCP Neu MTN	0,00	0,00	144 479,00						
679430	X	Commissions sur opérations d'exploitation	174 467,30	232 206,00	195 000,00						
679440	X	Frais de tenue de compte	339,14	0,00	0,00						
679450	X	Frais conservation	0,00	0,00	0,00						
679460	X	Autres prestations de services financiers	697,92	0,00	0,00						
679600	X	Pertes de change	0,00	500,00	0,00						
679680	X	Charges sur autres engagements reçus	0,00	0,00	0,00						
679709	X	Intérêts emprunts CMP-Banque	0,00	0,00	0,00						
679750	X	Charges diverses d'exploitation non	0,00	0,00	0,00						

COMPTE DE RESULTAT

N° des postes	Chg. Dec	Charges	Réalisé 2021	BP 2022	BP 2023	N° des postes	Pdt lne	Produits	Réalisé 2021	BP 2022	BP 2023
679751	X	Intérêts Moratoires	0,00	500,00	500,00						
679900	X	Autres pdt fin	0,00	0,00	150 000,00						
68		Dotation aux amortissements et aux	5 853 412,69	3 446 862,00	3 916 477,00						
681010		Dotation aux amortissements des frais	1 099,20	7 766,00	22 913,00						
681020		Dotation aux amortissements des frais	0,00	0,00	0,00						
681100		Dotation aux amortissements des logiciels	371 450,26	471 666,00	637 893,00						
681200		Dotation aux amortissements des	2 027 470,10	2 085 834,00	2 077 566,00						
681400		Dotation aux amortissements du mobilier et	29 718,00	89 672,00	73 383,00						
681410		Dotation aux amortissements du matériel	308 144,81	274 710,00	341 448,00						
681500		Dotation aux amortissements du matériel de	0,00	0,00	0,00						
681600		Dotation aux amortissements d'autres	52 553,43	69 714,00	65 774,00						
681610		Dotation aux amortissements des	0,00	0,00	0,00						
681700		Dotation aux amortissements des matériels	0,00	0,00	0,00						
684000		Dotation aux provisions des terrains	0,00	0,00	0,00						
684300		Dotation aux provisions des	0,00	0,00	0,00						
685000		Dotation aux provisions des créances	0,00	0,00	0,00						
685100		Dotation aux provisions des créances	1 939 378,98	295 000,00	195 000,00						
685200		Dotation aux provisions pour dépréciation	0,00	0,00	0,00						
685400		Provision Congés à Payer	55 835,00	0,00	0,00						
685500		Dotation aux autres provisions	67 762,91	2 500,00	2 500,00						
685600		Dotation aux provisions hors exploitation	0,00	0,00	500 000,00						
685700		Dotation aux provisions de propre assureur	1 000 000,00	0,00	0,00						
685800		Dotation au fonds pour risques bancaires	0,00	0,00	0,00						
686200		Dotation aux amortissements exceptionnels	0,00	0,00	0,00						
686400		Dotation aux autres provisions	0,00	0,00	0,00						
686600		Dotation aux provisions pour grosses	0,00	0,00	0,00						
686651	X	Dotation provisions dépréciation titres de	0,00	150 000,00	0,00						
686700	X	Provisions Pour dépréciation des Immo	0,00	0,00	0,00						
69		Impôts sur les bénéfices	1 905 676,38	1 435 000,00	1 102 507,00						
690000	X	Impôt sur les bénéfices	2 170 421,00	1 435 000,00	1 102 507,00						
699100	X	Report en arrière des déficits	0,00	0,00	0,00						
699200	X	Produits - Fiscalisation des bonis	-186 879,62	0,00	0,00						
699300	X	C.I.C.E.	0,00	0,00	0,00						



COMPTE DE RESULTAT

N° des postes	Chg. Dec	Charges	Réalisé 2021	BP 2022	BP 2023	N° des postes	Pdt. Fin	Produits	Réalisé 2021	BP 2022	BP 2023
699400	X	Crédit Impôt Mécénat	-77 865,00	0,00	0,00						
87		Pertes et profils	263 541,17	276 250,00	109 468,00						
872000	X	Charges imputables aux exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00						
874010	X	Moins valeurs sur autres immobilisations	0,00	0,00	0,00						
874100	X	Perte capital sur ventes réalisées	18 962,10	104 250,00	20 000,00						
874110	X	Perte Intérêt sur ventes réalisées	0,00	0,00	0,00						
874120	X	Perte Diverse sur Ventes réalisées	1 422,81	0,00	0,00						
874300	X	Titres annulés sur exercices précédents	102 058,68	92 000,00	52 000,00						
874500	X	Indemnités pour gages perdus ou délégués	24 089,17	30 000,00	24 000,00						
874600	X	Créances irrécouvrables couvertes par des	0,00	5 000,00	0,00						
874610	X	Créances irrécouvrables non couvertes par	0,00	5 000,00	0,00						
874900	X	Autres pertes exceptionnelles	117 008,41	40 000,00	13 468,00						
876000	X	Différence 1 transfert investissement	0,00	0,00	0,00						
Total des charges			25 602 999,22	25 142 710,00	42 029 856,00	Total des produits			29 230 960,85	26 541 960,00	43 294 753,00
Excédent de l'exercice			3 627 961,63	1 399 250,00	1 264 897,00	Totaux égaux en dépenses et en recettes			29 230 960,85	26 541 960,00	43 294 753,00
Totaux égaux en dépenses et en recettes			29 230 960,85	26 541 960,00	43 294 753,00	Total des produits 'encaissables' (b)			26 147 928,21	26 054 960,00	43 077 753,00
Total des charges 'décaissables' (a)			19 749 586,53	21 845 848,00	38 113 379,00						
Capacité d'autofinancement (b) - (a)			6 398 341,68	4 209 112,00	4 964 374,00						

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) EXERCICE 2023

	Réalisé 2021	BP 2022	BP 2023
+ Dotation aux provisions des créances douteuses (Etablissement (Compte 685000)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux provisions des créances douteuses (Clientèle) (Compte 685100)	1 939 378,98	295 000,00	195 000,00
+ Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de plac (Compte 685200)	0,00	0,00	0,00
+ Provision Congés à Payer (Compte 685400)	55 835,00	0,00	0,00
+ Dotation aux autres provisions d'exploitation (Compte 685500)	67 762,91	2 500,00	2 500,00
+ Dotation aux provisions hors exploitation (Compte 685600)	0,00	0,00	500 000,00
+ Dotation aux provisions de propre assureur (Compte 685700)	1 000 000,00	0,00	0,00
+ Dotation au fonds pour risques bancaires généraux (Compte 685800)	0,00	0,00	
+ Dotation aux amortissements exceptionnels (Compte 686200)	0,00	0,00	
+ Dotation aux autres provisions réglementées (Compte 686400)	0,00	0,00	
+ Dotation aux provisions pour grosses réparations (Compte 686600)	0,00	0,00	
- AUTRES CHARGES RECUPERABLES-IMPOTS (Compte 769400)	0,00	0,00	
- Reprises sur amortissements des immobilisations (Compte 781000)	0,00	0,00	

CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)
EXERCICE 2023

	R�alis� 2021	BP 2022	BP 2023
- Reprises des provisions sur immobilisations (Compte 784000)	0,00	0,00	0,00
- Reprises des provisions utilis�es pour cr�ances douteuses - (Compte 785100)	207 870,41	70 000,00	100 000,00
- Reprises des provisions non utilis�es pour cr�ances douteuse (Compte 785110)	1 691 800,61	117 000,00	117 000,00
- Reprise Provisions Cong�s � Payer (Compte 785400)	0,00	0,00	0,00
- Reprises des autres provisions d'exploitation (Compte 785500)	1 183 361,62	300 000,00	0,00
- Reprises des autres provisions d'exploitation non utilis�es (Compte 785510)	0,00	0,00	0,00
- Reprises sur autres provisions r�glement�es (Compte 786400)	0,00	0,00	0,00
- Reprises des fonds pour risques bancaires g�n�raux (Compte 786500)	0,00	0,00	0,00
- Reprises des provisions pour d�pr�ciation des immobilisations (Compte 786700)	0,00	0,00	0,00
- Reprises des autres provisions exceptionnelles (Compte 786720)	0,00	0,00	0,00
- Reprises des provisions pour imp�ts (Compte 789000)	0,00	0,00	0,00
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	6 398 341,68	4 209 112,00	4 964 372,00

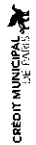


TABLEAU DE FINANCEMENT DEVELOPPE

N° des postes	Chg Dec	Emplois	Réalisé 2021	BP 2022	BP 2023	N° des postes	Pdt Enc	Ressources	Réalisé 2021	BP 2022	BP 2023
-	X	Insuffisance d'autofinancement	0,00	0,00	0,00	-	X	Capacité d'autofinancement	6 398 341,68	4 209 112,00	4 964 374,00
10		Dotation	0,00	0,00	0,00	10		Dotation	486 826,24	400 000,00	700 000,00
105100	X	Excédents capitalisés	0,00	0,00	0,00	105000	X	Dotation initiale	0,00	0,00	0,00
						105100		Excédents capitalisés	0,00	0,00	0,00
						105101		Excédents capitalisés (financement PSVP)	0,00	0,00	0,00
						105200	X	Bonis capitalisés	486 826,24	400 000,00	700 000,00
						106000	X	Dons et legs	0,00	0,00	0,00
12		Report à nouveau	0,00	0,00	0,00	11		Réserves	0,00	0,00	0,00
120000		Report à nouveau créditeur	0,00	0,00	0,00	113000	X	plus value cession actifs	0,00	0,00	0,00
						118000		Ecart de réévaluation	0,00	0,00	0,00
15		Provisions Passif	1 991 410,00	300 000,00	100 000,00	15		Provisions	1 001 700,00	0,00	0,00
155000		Provisions pour pertes sur réalisations de	5 325,00	0,00	0,00	153000		Provisions de propre assureur	1 000 000,00	0,00	0,00
155329	X	PROVISION LITIGES EXPLOITATION	500 000,00	0,00	0,00	155000		Provisions pour pertes sur réalisations de	0,00	0,00	0,00
155500		Provisions Opérations Bancaires	0,00	300 000,00	0,00	155500		Provisions Opér. Bancaires	0,00	0,00	0,00
155510		Provisions pour litiges	134 500,00	0,00	100 000,00	155510	X	Provisions pour litiges	0,00	0,00	0,00
155900	X	Provisions PSG	1 351 585,00	0,00	0,00	155900	X	Provisions PSG	1 700,00	0,00	0,00
157000	X	Provisions pour grosses réparations	0,00	0,00	0,00	156300		Provisions pour risques bancaires	0,00	0,00	0,00
158100		Provisions pour charges de retraites	0,00	0,00	0,00	156500		Autres provisions	0,00	0,00	0,00
159000	X	Provisions pour impôts	0,00	0,00	0,00	157000		Provisions pour grosses réparations	0,00	0,00	0,00
						158100		Provisions pour charges de retraites	0,00	0,00	0,00
						159000		Provisions pour impôts	0,00	0,00	0,00
16		Emprunts F/ Investissements	0,00	0,00	10 000 000,00	16		Emprunts pour investissements	0,00	6 000 000,00	111 500 000,00
165000	X	dépôts de garantie	0,00	0,00	0,00	169000	X	Emprunts pour investissement - Couverture	0,00	6 000 000,00	0,00
169001	X	Emprunts pour investissements immos	0,00	0,00	0,00	169001	X	Emprunts pour investissements immos	0,00	0,00	1 000 000,00
169300	X	Emprunts autres établissements de Crédit	0,00	0,00	10 000 000,00	169300	X	Emprunts Autres Etablissements de Crédit	0,00	0,00	110 500 000,00
169310	X	TCTN Autres Prêts	0,00	0,00	0,00	169310	X	TCTN AUTRES ETS	0,00	0,00	0,00
20		Immobilisations incorporelles	118 976,97	260 000,00	165 000,00	20		Amortissements des immobilisations	372 549,46	479 432,00	654 300,00
201300	X	Etudes	0,00	40 000,00	70 000,00	201830		Amortissements des frais d'établissement et	1 099,20	7 766,00	22 900,00
201301	X	Frais d'établissement et d'études	0,00	0,00	0,00	201831		Amortissements des frais d'établissement et	0,00	0,00	0,00
201302	X	Frais établissement CCARF	0,00	0,00	0,00	201832		Amortissement Frais établissement CCARF	0,00	0,00	0,00

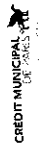
N° des postes	Chg. Dec	Emplois	Réalisé 2021	BP 2022	BP 2023	N° des postes	Pdt. line	Ressources	Réalisé 2021	BP 2022	BP 2023
203600	X	Logiciels	118 976,97	220 000,00	95 000,00	203800		Amortissements des logiciels	371 450,26	471 666,00	631 393,00
203602	X	Logiciels CCART	0,00	0,00	0,00	203802		Amortissement logiciel CCART	0,00	0,00	0,00
204000		Droit au bail	0,00	0,00	0,00	204900		Provisions pour dépréciation de droit au bail	0,00	0,00	0,00
208000	X	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	208900		Provisions pour dépréciation des autres	0,00	0,00	0,00
21		Immobilisations corporelles	2 096 135,15	2 355 000,00	3 396 600,00	21		Amortissements des immobilisations	2 417 886,34	2 519 930,00	2 573 884,00
210001	X	Terrains Frances Bourgeois	0,00	0,00	0,00	210900		Provisions pour dépréciation de terrains	0,00	0,00	0,00
210002	X	Terrains Corbeil	0,00	0,00	0,00	211900		Provisions pour dépréciation de terrains	0,00	0,00	0,00
212301	X	Immeubles d'exploitation	0,00	0,00	0,00	212831		Amortissements des immeubles	672 738,24	672 738,00	672 738,00
212302	X	Construction Corbeil	0,00	0,00	0,00	212832		Amortissement des constructions reprises	0,00	0,00	0,00
212400	X	Bâtiments mixtes	0,00	0,00	0,00	212840		Amortissement des bâtiments mixtes	0,00	0,00	0,00
214000	X	Matériel hors informatique	196 875,77	70 000,00	67 000,00	214000		Matériel hors informatique	0,00	0,00	0,00
214002	X	Matériel non informatique CCART	0,00	0,00	0,00	214100		Matériel informatique	0,00	0,00	0,00
214100	X	Matériel informatique	241 218,61	380 000,00	1 354 600,00	214800		Amortissements du matériel hors	52 553,43	69 714,00	73 383,00
214102	X	Matériel informatique CCART	0,00	0,00	0,00	214802		Amortissement matériel non informatique	0,00	0,00	0,00
214800	X	Amortissements du matériel hors	0,00	0,00	0,00	214810		Amortissements du matériel informatique	308 144,81	274 710,00	357 162,00
214810	X	Amortissements du matériel informatique	0,00	0,00	0,00	214812		Amortissement matériel informatique	0,00	0,00	0,00
215000	X	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	215800		Amortissements du matériel de transport	0,00	0,00	0,00
216000	X	Mobilier et matériel de bureau	29 295,12	320 000,00	360 000,00	216000		Mobilier et matériel de bureau	0,00	0,00	0,00
216002	X	Matériel de bureau CCART	0,00	0,00	0,00	216200		Agencements et installations - Bâtiments	0,00	0,00	0,00
216200	X	Agencements et installations - Bâtiments	1 628 745,65	1 585 000,00	1 615 000,00	216290		Objets d'art non amortissables	0,00	0,00	0,00
216202	X	Agencement CCART	0,00	0,00	0,00	216800		Amortissements du mobilier et matériel de	29 718,00	89 672,00	65 774,00
216240	X	Agencements et installations - Bâtiments	0,00	0,00	0,00	216802		Amortissement matériel de bureau CCART	0,00	0,00	0,00
216270	X	Agencements et installations - Immeuble de	0,00	0,00	0,00	216820		Amortissements des agencements et	1 354 731,86	1 413 096,00	1 404 827,00
216290	X	Objets d'art non amortissables	0,00	0,00	0,00	216822		amort agencement CCART	0,00	0,00	0,00
216300	X	Immobilisations des concessionnaires	0,00	0,00	0,00	216830		Amortissements des immobilisations des	0,00	0,00	0,00
						216840		Amortissements des agencements et	0,00	0,00	0,00
						216870		Amortissement des agencements - Immeuble	0,00	0,00	0,00
						216871		Amortissements agencements et	0,00	0,00	0,00
23		Immobilisations en cours	1 144 557,22	2 900 000,00	2 101 759,00	23		Amortissements des immobilisations en	0,00	0,00	0,00
230000	X	Immobilisations corporelles en cours	812 790,16	2 000 000,00	1 550 000,00	237000	X	Reprise avance immo incorporelles	0,00	0,00	0,00
230100	X	Immobilisations incorporelles en cours	331 767,06	900 000,00	551 759,00	238000		AVANCE SUR IMMO	0,00	0,00	0,00
237000	X	Avances sur immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	239000		Provisions pour dépréciation des	0,00	0,00	0,00
238000	X	Avances sur immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	239100		Provisions pour dépréciation des	0,00	0,00	0,00

SLOW

ID: 075-267500007-20221208-82_COS081222-DE

Date édition : 02/12/2022

CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS
55, rue des Frères-Bourgeois



75004 PARIS

Crédit municipal de Paris

TABLEAU DE FINANCEMENT DEVELOPPE

N° des postes	Chg. Doc	Emplois	Réalisé 2021	BP 2022	BP 2023	N° des postes	Pd. Pnc	Ressources	Réalisé 2021	BP 2022	BP 2023
26		Titres de participation et de filiales	34 486,12	33 100,00	226 215,00	26		titres de participation	0,00	0,00	0,00
261100	X	certificats d'associés	34 486,12	33 100,00	26 215,00	261120	X	Prise de Participation SEM	0,00	0,00	0,00
261121	X	Prises de participation dans le capital de	0,00	0,00	0,00	261122	X	Prise part. sies fin	0,00	0,00	0,00
261122	X	Prises de participation dans des sociétés	0,00	0,00	200 000,00	261912		Provisions pour dépréciation des titres non	0,00	0,00	0,00
261130	X	Prises de participation dans SAS Cartes	0,00	0,00	0,00	261913		Provisions pour dépréciation des titres	0,00	0,00	0,00
262210	X	Participation CMP-Banque	0,00	0,00	0,00	262210	X	Participation CMP-BANQUE	0,00	0,00	0,00
27		Dépôts et cautionnements	55 332,87	6 564 500,00	110 563 497,00	27		dépôts et cautionnements	1 600,00	5 000,00	5 000,00
270000	X	Dépôts versés auprès d'établissements de	0,00	500 000,00	0,00	270100	X	Autres dépôts versés	0,00	0,00	0,00
270100	X	Autres dépôts versés	53 626,23	59 500,00	58 497,00	270110		Certificats d'associations	0,00	0,00	0,00
270110	X	FGDR certificat d'association	906,64	0,00	0,00	272100	X	Titres d'investissement obligations cotées	0,00	0,00	0,00
270200	X	Utilisation fonds de garantie Microcrédit	0,00	0,00	0,00	274800	X	Prêts - Autres Prêts	0,00	0,00	0,00
272000	X	Titres investissements-couverture OR	0,00	6 000 000,00	0,00	275000	X	Cautionnements versés	1 600,00	5 000,00	5 000,00
272100	X	Titres investissements obligations cotées	0,00	0,00	110 500 000,00	276820	X	Intérêts sur titres	0,00	0,00	0,00
274800	X	Prêts - Autres Prêts	0,00	0,00	0,00	279000		Provisions pour dépréciation des dépôts et	0,00	0,00	0,00
274810	X	Prêts subordonnés à terme	800,00	5 000,00	0,00						
275000	X	Cautionnements versés	0,00	0,00	0,00						
276820	X	Créances rattachées Titres Investissements	0,00	0,00	0,00						
278000	X	Créances douteuses sur dépôts et	0,00	0,00	0,00						
Total des emplois			5 440 898,33	12 412 600,00	126 553 071,00	Total des ressources			10 678 903,72	13 613 474,00	120 397 564,00
Total des emplois 'décaissables' (5)			5 301 073,33	12 112 600,00	126 453 071,00	Total des ressources 'encaissables' (6)			6 888 467,92	10 614 112,00	117 169 000,00
Apport au fonds de roulement (7)=(6)-(5)			1 587 394,59			Prélèvement au fonds de roulement (8)=(5)-(6)				1 498 488,00	9 283 700,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

ID : 075-267500007-20221208-82_COS081222-DE

SLOX

Page 177/18



CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS
55, rue des Francs-Bourgeois

75004 PARIS
Crédit municipal de Paris

BUDGET DEVELOPPE

Date édition : 02/12/2022

DELIBERATION

N° 2022 - 82

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 8 décembre 2022

Budget primitif 2023

LE CONSEIL,

- Vu le Code monétaire et financier notamment ses articles L.514-1 et suivants, R.514-23 et suivants et D.514-1 et suivants ;
- Vu les articles L. 2312-1, et L.1612-4 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n° 2022-61 portant Débat d'Orientation Budgétaire du 17 octobre 2022 ;
- Vu le projet de budget primitif 2023 ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

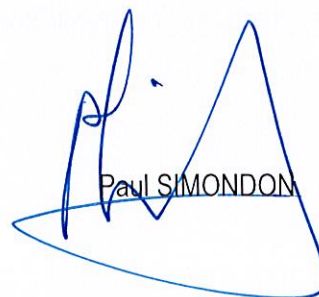
Article premier : Le budget primitif pour l'année 2023 est adopté tel que retracé dans les tableaux récapitulatifs ci-après et présenté en détail dans le document joint en annexe.

Article 2 : Les crédits sont votés au niveau du chapitre en dépenses et en recettes, en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Article 3 : Le Directeur général du Crédit Municipal de Paris est autorisé à procéder par virement de crédit à tout transfert de crédit d'article à article au sein d'un même chapitre.

Article 4 : Le Directeur général du Crédit Municipal de Paris est autorisé à contracter, mobiliser et renégocier les produits de court ou long terme nécessaires au refinancement de l'activité de prêt sur gage (refinancement interbancaire ou titres de créances négociables).

Le Vice-président,



Paul SIMONDON

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHARGES						
Chapitre	Libellé	Réalisé 2021	BP 2022	Prévision 2022-12	BP 2022 suite DM n°4	BP 2023
002	Dépenses imprévues		1 000 000	-	200 000	
60	Achats	158 399	239 450	326 391	336 750	90 000
61	Frais de personnel	8 662 255	9 625 731	9 670 054	9 679 131	10 112 590
62	Impôts et taxes	1 139 033	1 206 545	1 254 493	1 271 545	1 248 630
63	Travaux, fournitures et services	4 898 519	4 958 145	4 873 278	5 193 045	4 718 942
64	Transports et déplacements	3 274	25 000	19 932	25 000	18 200
65	Opérations sociales	847 075	402 537	396 500	402 537	369 500
66	Frais divers de gestion	674 354	739 356	736 957	789 356	667 281
67	Frais financiers	1 197 460	1 787 834	2 705 580	2 722 834	19 676 261
68	Dotations amortissements et provisions	5 853 413	3 446 862	3 970 031	4 546 862	3 916 477
69	Impôt sur les sociétés	1 905 676	1 435 000	1 925 466	1 965 000	1 102 507
87	Pertes et profits	263 541	276 250	1 859 184	2 086 250	109 468
SOUS-TOTAL		25 602 999	25 142 710	27 737 866	29 218 310	42 029 856
Excédent de fonctionnement		3 627 962	1 399 250	2 567 660	1 424 150	1 264 897
TOTAL		29 230 961	26 541 960	30 305 526	30 642 460	43 294 753

PRODUITS						
Chapitre	Libellé	Réalisé 2021	BP 2022	Prévision 2022-12	BP 2022 suite DM n°4	BP 2023
70	Produits des prêts	15 351 931	15 129 980	14 592 005	15 129 980	16 568 084
71	Subventions	217 917	258 000	232 600	258 000	269 600
73	Charges récupérées	5 087 720	4 761 616	4 921 706	4 761 616	4 900 159
76	Produits accessoires	2 599 561	2 639 994	2 777 869	2 754 994	2 819 617
77	Produits financiers	2 698 016	3 265 370	3 515 348	3 465 370	18 020 293
78	Reprises amort./provisions	3 083 033	487 000	2 503 836	2 435 500	717 000
87	Pertes et profits	192 783	-	1 762 162	1 837 000	-
TOTAL		29 230 961	26 541 960	30 305 526	30 642 460	43 294 753

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHARGES						
Chapitre	Libellé	Réalisé 2021	BP 2022	Prévision 2022-12	BP 2022 suite DM n°4	BP 2023
10	Dotation			42 000 000	42 000 000	
11	Réserves					
12	Report à nouveau					
15	Provisions	2 561 772	300 000	2 248 500	2 248 500	100 000
16	Emprunts pour investissement				-	10 000 000
20	Immobilisations incorporelles	118 977	260 000	116 600	260 000	165 000
21	Immobilisations corporelles	2 096 135	2 355 000	1 417 058	2 355 000	3 396 600
23	Immobilisations en cours	1 144 557	2 900 000	2 657 950	2 900 000	2 101 759
26	Titres de participation	34 486	33 100	117 067	133 100	226 215
27	Dépôts et cautionnements	55 333	6 564 500	10 021 878	16 564 500	110 563 497
SOUS-TOTAL		6 011 260	12 412 600	58 579 053	66 461 100	126 553 071
Excédent/Déficit d'investissement		1 784 611	- 1 608 988	- 51 474 034	- 54 632 588	- 9 854 984
TOTAL		7 795 870	10 803 612	7 105 019	11 828 512	116 698 087
Excédent d'investissement cumulé		80 722 947	79 113 959	29 248 913	26 090 359	16 235 375

PRODUITS						
Chapitre	Libellé	Réalisé 2021	BP 2022	Prévision 2022-12	BP 2022 suite DM n°4	BP 2023
10	Dotations	486 826	400 000	700 000	400 000	700 000
11	Réserves				-	
15	Provisions	1 001 700		1 055 816	1 000 000	-
16	Emprunts pour investissement	-	6 000 000	-	6 000 000	111 500 000
20	Amortissements immobilisations incorporelles	372 549	479 432	373 855	479 432	654 306
21	Amortissements immobilisations corporelles	2 305 233	2 519 930	2 404 688	2 519 930	2 573 884
23	Reprises avances				-	
26	Provision pour dépréciation				-	
27	Dépôts et cautionnements	1 600	5 000	3 000	5 000	5 000
SOUS-TOTAL		4 167 909	9 404 362	4 537 359	10 404 362	115 433 190
Excédent de fonctionnement		3 627 962	1 399 250	2 567 660	1 424 150	1 264 897
TOTAL		7 795 870	10 803 612	7 105 019	11 828 512	116 698 087
Excédents de la section d'investissement hors excédent de fonctionnement		- 1 843 351	- 3 008 238	- 54 041 694	- 56 056 738	- 11 119 881

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le



ID : 075-267500007-20221208-82_COS081222-DE

DELIBERATION

N° 2022 - 83

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 8 décembre 2022

Budget 2022 – Décision modificative n°4

LE CONSEIL,

- Vu les articles L.514-1 et suivants et D.514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article R.514-23 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu le règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 ;
- Vu la délibération n° 2021-76 relative au budget primitif 2022 ;
- Vu la délibération n° 2022-03 relative à la décision modificative n°1 du budget primitif 2022 ;
- Vu la délibération n° 2022-31 relative à la décision modificative n°2 du budget primitif 2022 ;
- Vu la délibération n° 2022-60 relative à la décision modificative n°3 du budget primitif 2022 ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article premier : Le Conseil d'orientation et de surveillance adopte les diverses modifications apportées au Budget Primitif 2022 ainsi que la nouvelle répartition des crédits par chapitre budgétaire en résultant, telle qu'elle apparaît dans les tableaux récapitulatifs ci-après :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 29 218 310 €
- Recettes : 30 642 460 €
- Résultat de la section de fonctionnement : 1 424 150 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 66 461 100 €
- Recettes : 11 828 512 €
- Résultat de la section d'investissement : - 54 632 588 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHARGES				
Chapitre	Libellé	BP 2022 suite DM n°3	DM n°4	BP 2022 suite DM n°4
002	Dépenses imprévues	1 000 000	- 800 000	200 000
60	Achats	239 450	97 300	336 750
61	Frais de personnel	9 625 731	53 400	9 679 131
62	Impôts et taxes	1 271 545		1 271 545
63	Travaux, fournitures et services	5 158 145	34 900	5 193 045
64	Transports et déplacements	25 000		25 000
65	Opérations sociales	402 537		402 537
66	Frais divers de gestion	769 356	20 000	789 356
67	Frais financiers	2 322 834	400 000	2 722 834
68	Dotations amortissements et provisions	5 346 862	- 800 000	4 546 862
69	Impôt sur les sociétés	1 435 000	530 000	1 965 000
87	Pertes et profits	2 086 250		2 086 250
SOUS-TOTAL		29 682 710	- 464 400	29 218 310
Excédent de fonctionnement		669 250	754 900	1 424 150
TOTAL		30 351 960	290 500	30 642 460

PRODUITS				
Chapitre	Libellé	BP 2022 suite DM n°3	DM n°4	BP 2022 suite DM n°4
70	Produits des prêts	15 129 980		15 129 980
71	Subventions	258 000		258 000
73	Charges récupérées	4 761 616		4 761 616
76	Produits accessoires	2 754 994		2 754 994
77	Produits financiers	3 265 370	200 000	3 465 370
78	Reprises amort./provisions	2 382 000	53 500	2 435 500
87	Pertes et profits	1 800 000	37 000	1 837 000
TOTAL		30 351 960	290 500	30 642 460

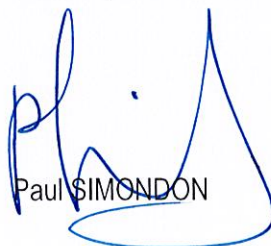
SECTION D'INVESTISSEMENT

CHARGES				
Chapitre	Libellé	BP 2022 suite DM et virements de crédits	DM n°4	BP 2022 suite DM n°4
10	Dotations		42 000 000	42 000 000
11	Réserves			
12	Report à nouveau			
15	Provisions	2 195 000	53 500	2 248 500
16	Emprunts pour investissement	10 000 000	- 10 000 000	-
20	Immobilisations incorporelles	260 000		260 000
21	Immobilisations corporelles	2 355 000		2 355 000
23	Immobilisations en cours	2 900 000		2 900 000
26	Titres de participation	133 100		133 100
27	Dépôts et cautionnements	6 564 500	10 000 000	16 564 500
SOUS-TOTAL		24 407 600	42 053 500	66 461 100
Excédent/Déficit d'investissement		- 14 333 988	- 40 298 600	- 54 632 588
TOTAL		10 073 612	1 754 900	11 828 512
Excédent d'investissement cumulé		66 388 959	40 424 347	26 090 359

PRODUITS				
Chapitre	Libellé	BP 2022 suite DM et virements de crédits	DM n°4	BP 2022 suite DM n°4
10	Dotations	400 000		400 000
11	Réserves			-
15	Provisions		1 000 000	1 000 000
16	Emprunts pour investissement	6 000 000		6 000 000
20	Amortissements immobilisations incorporelles	479 432		479 432
21	Amortissements immobilisations corporelles	2 519 930		2 519 930
23	Reprises avances			-
26	Provision pour dépréciation			-
27	Dépôts et cautionnements	5 000		5 000
SOUS-TOTAL		9 404 362	1 000 000	10 404 362
Excédent de fonctionnement		669 250	754 900	1 424 150
TOTAL		10 073 612	1 754 900	11 828 512
Excédents section d'investissement hors excédent de fonctionnement		- 15 003 238	- 41 053 500	- 56 056 738

Article 2 : Le Directeur général du Crédit Municipal de Paris est autorisé à procéder par virement de crédits à tout transfert de crédits, d'article à article, au sein d'un même chapitre.

Le Vice-président,


Paul SIMONDON

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 10/12/2022

Publié le



ID : 075-267500007-20221208-83_COS081222-DE

DELIBERATION

N° 2022 - 84

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 8 décembre 2022

Réduction des fonds propres du Crédit Municipal de Paris à hauteur de 42 M€

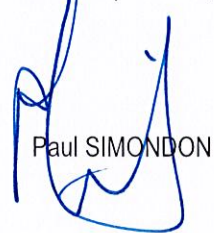
LE CONSEIL,

Vu les articles L 514.1 et suivants du code monétaire et financier ;
Vu le Règlement UE n°575/2013 du 26 juin 2013 concernant les exigences applicables aux établissements de crédit ou « *Capital Requirements Regulation* » (« CRR ») ;
Vu la décision en date du 23 septembre 2022 du Collège de supervision de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution autorisant le Crédit Municipal de Paris à réduire ses fonds propres ;
Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article unique : La réduction des fonds propres du Crédit Municipal de Paris, à hauteur de 42 M€, est approuvée.

Le Vice-président,



Paul SIMONDON

DELIBERATION

N°2022 - 85

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 8 décembre 2022

Autorisation de levée de prescription de bonis prescrits

LE CONSEIL,

- Vu les articles L.514-2 et suivants et D 514-21 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article premier : Accorde à titre dérogatoire la levée de prescription du boni de Monsieur G.L et autorise le Directeur général à signer la décision correspondante pour le montant de 3 679,46€ (contrat n°11022175 Z).

Article 2 : Accorde à titre dérogatoire la levée de prescription du boni de Monsieur C.G et autorise le Directeur général à signer la décision correspondante pour le montant de 1 419,61€ (contrat 10026734 Y).

Article 3 : Accorde à titre dérogatoire la levée de prescription du boni de Madame L.N et autorise le Directeur général à signer la décision correspondante pour le montant de 279,02€ (contrat 13066033 K).

Le Vice-président,

Paul SIMONDON

DELIBERATION

N° 2022 - 86

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 8 décembre 2022

Remise gracieuse sur trop perçu de traitement

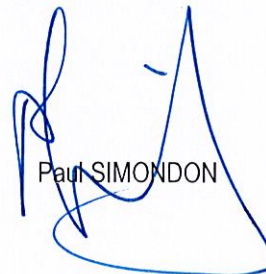
LE CONSEIL,

- Vu l'article L.514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu l'instruction codificatrice n°11-022-M0 du 16 décembre 2011, notamment le chapitre II de son titre 8 ;
- Vu la demande de remise gracieuse ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article unique : Il est accordé une remise gracieuse à M. Philippe VIROT ANDRE pour un montant de 647,25 euros correspondant au trop perçu sur rémunération de feu Madame Mme Ghislaine VIROT ANDRE.

Le Vice-président,



Paul SIMONDON

DELIBERATION

N° 2022 - 87

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 8 décembre 2022

Actualisation des durées d'amortissement

LE CONSEIL,

- Vu les articles L.514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu les articles D.514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu la délibération n° 2019-59 portant actualisation des durées d'amortissement ;
- Vu le rapport du Directeur général du Crédit Municipal de Paris,

DELIBERE :

Article premier : Les durées d'amortissement suivantes sont adoptées :

Catégorie d'immobilisation	Durées proposées
Immobilisations incorporelles	
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	5 ans
Immobilisations corporelles	
Matériel de téléphonie mobile	3 ans
Matériel informatique (hors serveurs) / Matériel de bureau / Outillage	5 ans
Matériel de transport automobile	5 ans
Matériel informatique - Serveurs	7 ans
Mobilier	10 ans
Agencements, installations	20 ans
Constructions	25 ans
Immeuble	50 ans

Article 2 : Le seuil minimal pour l'amortissement d'un bien est fixé à 500 € HT.

Article 3 : Ces durées d'amortissement s'appliquent aux biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 4 : Le Directeur général et l'Agent comptable sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : La délibération n°2019-59 du 6 décembre 2019 est abrogée.

Le Vice-président,


Paul SIMONDON

DELIBERATION

N° 2022 - 88

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 8 décembre 2022

Produits autorisés dans le cadre des opérations de financement ou de placement et limites en matière de risque de taux, de liquidité et de contrepartie

LE CONSEIL,

Vu les articles L 514.1 et suivants et L311.2 du Code monétaire et financier ;
Vu les articles D 514.1 et suivants et R 514.23 et suivants du Code monétaire et financier ;
Vu l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ;
Vu la délibération 2018-06 du 30 mars 2018 portant limite de crédits ;
Vu la délibération 2022-39 de juillet 2022 relative aux produits autorisés dans le cadre des opérations de financement ou de placement et les limites en matière de risque de taux, de liquidité et de contrepartie ;
Vu la note du Directeur général sur l'évolution de la stratégie financière;

DELIBERE :

Article premier : La délibération n° 2022-39 est abrogée.

Article 2 : Les supports de financement auxquels le CMP peut recourir sont les suivants :

- Titres de créances négociables
- Bons de caisse
- Comptes sur Livrets et Comptes à terme
- Dépôts interbancaires et de grandes entreprises sur le marché interbancaire
- Repo
- Emissions obligataires
- Prêts bancaires
- Schuldschein/NSV

Article 3 : Qualité de la signature des placements :

Pour les emprunteurs faisant l'objet d'une notation :

- Sont autorisés les placements sur tout type d'emprunteur dont la notation court terme est au moins égale à A2/F2/P2 s'il s'agit d'un placement à court terme ou dont la notation long terme est au moins égale à BBB+/BBB+/Baa1 s'il s'agit d'un placement à long terme ;
- De telles notations doivent avoir été attribuées par au moins une des 3 agences suivantes : S&P's, FitchRatings ou Moody's étant précisé que les établissements non-notés mais affiliés (au sens de l'article 511-31 du Code Monétaire et Financier) à un organe central noté sont considérés comme bénéficiant de la notation cet organe.

Pour les emprunteurs ne faisant pas l'objet d'une notation :

- Sont autorisés les placements sur les emprunteurs ayant le statut d'établissement public ainsi que sur les sociétés publiques ou privées, de droit de l'un des pays de l'Union Européenne, ayant une majorité de capitaux publics sous réserve du respect des conditions suivantes :
 - o leur tutelle ou leur actionnaire principal bénéficie d'une notation qui n'est pas inférieure à « BBB+ » ;
 - o le Comité des risques a donné son accord préalable en précisant le montant de l'exposition autorisée et sa durée. Cette autorisation sera par la suite régulièrement réexaminée par le Comité des risques ;
 - o L'encours d'engagement envers une contrepartie autorisée par le Comité des risques est inférieur à l'encours des fonds propres de cette contrepartie.

Un placement sur une signature ne répondant pas aux critères énumérés ci-dessus est interdit.

Si, au cours de la vie d'un placement, la signature de la contrepartie ne respecte plus les critères de l'article 3 définis ci-dessus, le Comité des risques est saisi et décide de la conduite à tenir sur le placement concerné.

Un rapport détaillé de l'encours de ces placements est présenté en COS lors de l'arrêté des comptes, à la fin du premier semestre et lors du COS pendant lequel le budget de l'établissement est adopté.

Article 4 : Les placements autorisés pour le CMP sont les suivants :

- Titres de créances négociables
- Euro Commercial Papers
- Compte sur Livrets et Comptes à terme
- Dépôts interbancaires et grandes entreprises sur le marché interbancaire
- Reverse Repo
- Obligataires
- Bons de caisse
- Lignes de trésorerie (voire prêts pour les établissements publics de la Ville de Paris)

Article 5 : Les placements directs auprès ou sur des supports émis par des entreprises ou structures dont le domaine d'activité principal est de l'industrie extractive (code 05 à 09 des nomenclatures française et européenne des activités) ou de la cokéfaction ou du raffinage sont interdits (code 19).

Article 6 : Le rachat de sa dette par le CMP est possible afin de favoriser la liquidité de celle-ci. Lorsqu'il ne s'agit pas d'échange de dette, le rachat est limité à 15 M€ par mois sous réserve que le refinancement anticipé résiduel du mois en cours n'excède pas 70 M€ et que le refinancement du mois suivant n'excède pas 120 M€.

Article 7 : Les produits dérivés suivants sont autorisés afin de gérer le risque de taux :

- Swaps de taux
- FRA (Forward Rate Agreement)
- Cross currency basis swaps et swaps de change

Si ces produits ne font pas l'objet de compensation via une chambre, les critères de notation énoncés à l'article 3 s'appliquent à la contrepartie avec laquelle le produit est traité de même que les conditions de saisine du Comité des risques.

Article 8 : Utilisation des produits dérivés de taux :

L'utilisation de ces outils vise à gérer l'exposition au risque de taux. Leur utilisation doit être adossée à une ou plusieurs opérations existantes (dé-sensibilisation ou re-sensibilisation du portefeuille à l'évolution des taux d'intérêt) ou à une opération future prévisible s'il s'agit de dé-sensibiliser le portefeuille au risque de taux (garantir le niveau d'un financement à venir par exemple).

Article 9 : Typologie de l'ensemble des produits autorisés :

Les produits autorisés sont indexés sur un taux fixe ou un taux variable standard (Euribor, Ester, taux des titres d'état [rentrant dans le champ des placements autorisés] ou taux des swaps).
Tout type d'amortissement des produits de placement ou de refinancement est autorisé.

Article 10 : Diversification des contreparties :

1. Diversification des placements :
 - Maturité maximale autorisée :
 - o 3 ans (la maturité considérée est la date de sortie possible contractuelle au gré du CMP)
 - Exposition maximale autorisée sur une contrepartie :
 - o L'exposition maximale autorisée sur une contrepartie est fixée à 100 M€ ;
 - o Un placement au-delà de 1 an compte pour une double exposition et au-delà de 2 ans pour une triple exposition. Ainsi, sur une contrepartie donnée, un placement de 20 M€ à 3 mois et de 25 M€ à 18 mois correspond à une exposition de 70 M€ (si possibilité de sortie anticipé au gré du CMP, la maturité considérée est celle de la date de sortie possible)
 - *Exceptions à la règle ci-dessus* :
 - Placements dans les Actifs Liquides de Haute Qualité (HQLA) : l'exposition retenue correspond au nominal placé quelle que soit la maturité du placement. Ce nominal est limité à 50 M€ ;
 - Placements auprès de l'Etat français : l'exposition maximale autorisée est fixée à 300 M€.
 - o L'encours d'un placement sur une entreprise privée qui n'est pas un établissement de crédit, ou une institution financière ne peut excéder 25 M€ de nominal.
2. Diversification des financements :
 - Objectif : ne pas dépasser en moyenne 25 % des financements sur l'année en provenance d'une même contrepartie (hors courtier).
3. Diversification des courtiers :
 - Objectif : Sur l'année, limiter le montant des courtages versés à un même courtier à 50 % de l'ensemble des courtages payés.

La diversification des financements et des courtiers fera l'objet d'un suivi en Comité des risques.

Article 11 : Risque de taux :

1. Risque de taux global :
 - Une variation de 100 pb des taux sur l'ensemble des postes du bilan ALM en tenant compte des opérations sur les 12 mois à venir ne doit pas avoir un impact équivalent à plus de 7 % du PNB de l'année (ou à défaut de l'année n-1) ou plus de 2 % des fonds propres réglementaires.
 - La variation du MtM de l'ensemble des postes du bilan ALM au risque de taux pour un mouvement de 100 pb doit être inférieure à 5 % des fonds propres réglementaires.
2. Risque de taux du portefeuille de placement :
 - Une variation de 100 pb des taux sur les opérations en portefeuille (placements et refinancements hors PSG, Epargne et Ressources propres disponibles) et sur celles à venir sur les 12 prochains mois ne doit pas avoir un impact équivalent à plus de 5 % du PNB de l'année (ou à défaut de l'année n-1) ou plus de 25 % du RBE de l'année ou plus de 1,25 % des fonds propres réglementaires.

- La variation du MtM du portefeuille de placement (hors PSG et hors prêt CMP banque) au risque de taux pour un mouvement de 1 pb doit être inférieure à 100 K€.

Article 12 : Suivi et respect des ratios prudentiels réglementaires :

L'ensemble des ratios est suivi en prospective à horizon 12 mois avec mise en place immédiate de mesures correctrices en cas de non-respect anticipé et alerte au Comité ALM.

Article 13 : Risque de liquidité :

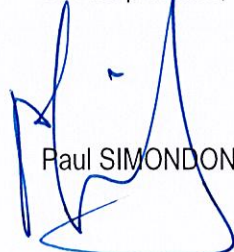
1. Liquidité à court terme :
L'établissement doit disposer de ressources mobilisables suffisamment rapidement pour couvrir 3 mois d'activité.
2. Risque de refinancement :
En cas de besoin de refinancement anticipé de plus de 120 M€ sur un mois à venir, un préfinancement pourra être recherché. Ce préfinancement pourra faire l'objet d'un placement temporaire qui ne pourra excéder 3 mois.

Article 14 : Risque de change

Aucune position de change n'est autorisée. Un refinancement ou un placement dans une devise autre que l'Euro devra faire l'objet d'une couverture intégrale de l'ensemble de ses flux.

Article 15 : Le suivi des limites est assuré par le Comité des risques. En cas de dépassement des limites, il statue sur les mesures correctrices à prendre.

Le Vice-président,


Paul SIMONDON

DELIBERATION

N° 2022 - 89

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 8 décembre 2022

Livret Paris Partage - Subventions d'équilibre pour 2022

LE CONSEIL,

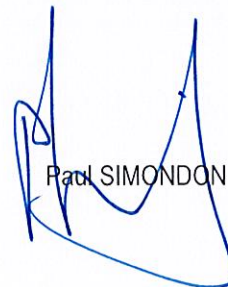
- Vu le Code monétaire et financier notamment ses articles L.311-2 et suivants, 514-1 et suivants et D.514-1 et suivants ;
- Vu la délibération n°2011-54 du Conseil d'Orientation et de Surveillance portant création d'une offre de produit d'épargne à vocation solidaire pour le refinancement du prêt sur gage ;
- Vu la délibération n° 2022-51 ; 2022-53 et 2022-54 du Conseil d'Orientation et de Surveillance portant approbation des conventions entre le Crédit Municipal de Paris et l'association Emmaüs Coup de main, l'association Siel bleu et l'Agence du Don en nature ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article unique : Approuve le versement en 2023 d'une subvention à chacune des trois associations désignées par les délibérations du Conseil d'Orientation et de Surveillance susvisées si l'encours annuel des dons provenant du livret Paris Partage n'atteint pas 10 000 € au titre de l'année 2022.

Pour chaque association concernée, le montant de la subvention sera égal à la différence entre 10 000 € et le montant total des dons perçus directement des épargnants au titre de l'année 2022.

Le Vice-président,



Paul SIMONDON

DELIBERATION

N° 2022 - 90

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 8 décembre 2022

Approbation des statuts de la Coopérative Carbone de la Ville de Paris et de la Métropole du Grand Paris

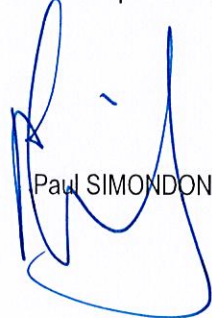
LE CONSEIL,

- Vu les articles L 514.1 et R514-32 II - 3° du Code monétaire et financier ;
- Vu la délibération n°2022-35 autorisant la souscription de parts de la Coopérative Carbone de la Ville de Paris et de la Métropole du Grand Paris ;
- Vu le projet de statuts de la Coopérative Carbone de la Ville de Paris et de la Métropole du Grand Paris ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article unique : Approuve les statuts de la Coopérative Carbone de la Ville de Paris et de la Métropole du Grand Paris, annexés à la présente délibération.

Le Vice-président,



Paul SIMONDON

DELIBERATION

N° 2022 - 91

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 8 décembre 2022

Modification des conditions générales des contrats de prêt sur gage

LE CONSEIL,

- Vu le Code Monétaire et financier notamment ses articles L.514-2 et suivants et D 514-21 et suivants ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article unique : Approuve les conditions générales du prêt sur gage telles que modifiées en annexe, qui entreront en vigueur le 1^{er} mars 2023.

Le Vice-président,



Paul SIMONDON

DELIBERATION

N°2022 - 92

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 8 décembre 2022

Tarifs de location d'espaces

LE CONSEIL,

- Vu les articles L.514-1 et suivants et D.514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article premier : Les tarifs, en euros et hors taxes, de location d'espaces sont fixés de la façon suivante :

Désignation des espaces	Associations à but non lucratif / Structures publiques		Autres personnes morales		Observations
	1/2 journée €/ HT	Journée €/ HT	1/2 journée €/ HT	Journée €/ HT	
Salle des ventes et salle d'exposition attenante	400	600	1 000	2 000	
Galerie	200	300	500	1 000	
Supplément cour Renaudot	50	70	150	300	En supplément galerie
Supplément cour Framboisier	50	70	150	300	En supplément galerie ou salle des ventes
Cour Bonnaure	50	70	150	300	
Salle de réunion Rodin	50	70	100	200	
Mise à disposition et installation de matériels	50	70	100	150	
Mise à disposition et installation d'un barnum	50	70	100	150	Offre valable pour la location des cours
Mise à disposition et installation de deux barnums	100	140	200	300	Offre valable pour la location des cours

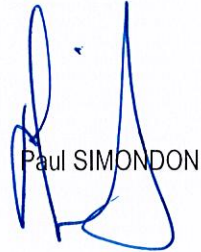
Article 2 : Les tarifs sont applicables à compter du 10 décembre 2022.

Article 3 : Le Directeur général est autorisé à modifier ces tarifs dans la limite de 50 % pour toutes raisons commerciales le justifiant. Un recensement des tarifs avec réduction sera présenté au COS une fois par an.

Article 4 : Le Directeur général est autorisé à procéder à une mise à disposition gratuite des espaces pour les collectivités publiques et organisations reconnues d'utilité publique ou œuvrant pour l'intérêt général.

Article 5 : Les délibérations du Conseil d'Orientation et de Surveillance n° 2017-51 du 14 juin 2017 et n° 2017-77 du 29 septembre 2017 sont abrogées.

Le Vice-président,



Paul SIMONDON

DELIBERATION

N° 2022 - 93

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 8 décembre 2022

Approbation du Plan Préventif de Rétablissement (PPR) 2022 du Crédit Municipal de Paris

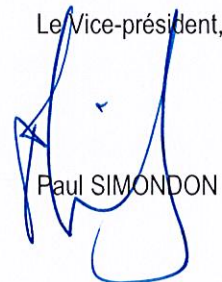
LE CONSEIL,

- Vu le Code monétaire et financier notamment ses articles L.514-1 et suivants, L.613-35 et suivants ;
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2015 relatif aux plans préventifs de rétablissement ;
- Vu la délibération 2017-44 portant autorisation donnée au Directeur général du Crédit Municipal de Paris de modifier les taux de l'épargne, le ratio prêt accordé / estimation et les taux des prêts sur gage en cas de déclenchement du Plan Préventif de Rétablissement de l'établissement ;
- Vu la délibération 2021-60 relative à l'approbation du PPR 2021 du Crédit Municipal de Paris ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article unique : Le Plan Préventif de Rétablissement 2022 du Crédit Municipal de Paris est approuvé.

Le Vice-président,



Paul SIMONDON

DELIBERATION

N° 2022 - 94

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 8 décembre 2022

Approbation du Processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne / ICAAP 2022

LE CONSEIL,

Vu les articles L.514-1 et suivants et L. 613-34 et L. 613-35 du Code monétaire et financier ;
Vu la directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ;
Vu le Règlement (UE) n ° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ;
Vu le Processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne / ICAAP 2022 ;
Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article unique : Le processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne / ICAAP 2022 présentant l'adéquation du niveau de capital du Crédit Municipal de Paris à ses opérations est approuvé.

Le Vice-président,

Paul SIMONDON

DELIBERATION

N° 2022 - 95

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 8 décembre 2022

Approbation du processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité interne ILAAP 2022

LE CONSEIL,

Vu les articles L.514-1 et suivants et L. 613-34 et L. 613-35 du Code monétaire et financier ;
Vu la directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ;
Vu le processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité interne ILAAP 2022 ;
Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article unique : Le processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité interne ILAAP 2022 présentant l'adéquation du niveau de la liquidité du Crédit Municipal de Paris à ses opérations est approuvé.

Le Vice-président,



Paul SIMONDON